

SUPPLÉMENT N°5 au N° 233 NOVEMBRE 2014 **SOMMAIRE**

P. 2 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Reconnaître et revaloriser nos missions

Faire respecter nos droits et nos statuts

AED - AESH - CUI

Du 27 novembre au 4 décembre

À la CCP, je vote pour les syndicats de la FSU Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU: Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUipp-FSU: Syndicat National Unitaire des Instituteurs. Professeurs d'école et PEGC



SNEP-FSU: Syndicat National de l'Éducation **Physique**



SNUEP-FSU : Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



FSU: Fédération Syndicale

Unitaire

Mercredi 19 novembre 14 h. **RÉUNION SYNDICALE SPÉCIALE AED-AESH-CUI**

Local de la FSU: 264 bld de la Madeleine, Nice

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le 27 novembre et le 4 décembre pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNUipp-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, vous choisirez des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés dans la FSU, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière, d'affectation et d'études, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui comme vous exercent dans des écoles, des collèges et des lycées.

En renforçant la position majoritaire des syndicats de la FSU dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi un message fort pour le respect de nos métiers et de nos droits : celui d'une profession unie pour sa reconnaissance et sa revalorisation.

Pour la Commission Consultative Paritaire (CCP), comme pour les Comités Techniques (CT), voter pour la liste des syndicats de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre exigence sur la conception de nos métiers et l'avenir du système éducatif.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes, d'exiger l'abandon des projets et des réformes néfastes pour l'École et de lutter contre la précarité que nous subissons.

Voter et faire voter pour les syndicats de la FSU en CCP et pour la FSU en CT, c'est faire un choix qui engage notre avenir professionnel.



SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNES, LE SNUipp, LE SNEP ET LE SNUEP, SYNDICATS DE LA FSU, AGISSENT POUR UN STATUT REVALORISÉ DANS TOUTES SES DIMENSIONS.

Un engagement syndical qui porte ses fruits

Les syndicats de la FSU ont obtenu un décret reconnaissant comme métier l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires et les écoles. Il donne aussi la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance.

Chaque électeur doit recevoir une adresse électronique de type prenom.nom@ac-nice.fr et un numéro d'identification, le Numen, qui lui permettront de créer un espace

Grâce à nos actions, tous les assistants d'éducation ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération.

AED: améliorer les conditions de travail, d'études, d'emploi et de formation

Modalités de vote

Chaque électeur doit recevoir une adresse électronique de type prenom.nom@ac-nice.fr et un numéro d'identification, le Numen, qui lui permettront de créer un espace électeur. Ensuite, l'identifiant de vote sera adressé à cette adresse professionnelle. Il suffira de se connecter à son espace électeur pour voter dès le 27 novembre. Toutes les infos sur 06snuipp.fr,

Toutes les infos sur 06snuipp.f 83snuipp.fr, www.nice.snes.edu

Nous revendiquons la fin de l'excessive précarité des AED par la généralisation de la signature de contrats de 3 ans et par la mise en place d'une dérogation à la durée de 6 ans en permettant aux AED de faire 2 ans supplémentaires pour poursuivre des études ou suivre une formation professionnelle. Nous demandons la création de 10 000 postes d'AED et un alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. La gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) doit être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement doit se faire selon des critères sociaux et l'affectation doit être proche des universités ou des lieux de formation. Le temps de travail hebdomadaire maximal doit être de 26 h. pour un salaire à taux plein. Pour les non-étudiants, nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit aux congés de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH: un métier qui doit être pleinement reconnu!

Si la mise en place du **nouveau statut d'AESH**, via la CDIsation, peut être un mieux, cela reste largement insuffisant et ne règle pas globalement la précarité. Pour la plupart, les AESH resteront à temps partiel avec un salaire insuffisant pour vivre dignement. Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves en situation de handicap.

CUI: refusons la précarité!

Tous les personnels exerçant les missions d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AVS) doivent pouvoir bénéficier d'un contrat de droit public AESH ouvrant droit à un CDI.

Pour les personnels exerçant les missions d'aide à la direction d'école, il faut **pérenniser les missions** et a**ssurer une insertion professionnelle** aux personnels en poste.



Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. Au comité technique de l'académie de Nice la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, 6 sièges sur 10.

Nombre de sièges obtenus en 2011 dans les CAP professeurs d'écoles et instituteurs, agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC, en et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED

